

Prix National arturbain.fr 2012 - "Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature"

Maîtrise d'ouvrage : Mairie d'Hébécrevon - 13 rue saint martin - 50 180 Hébécrevon - Tél. : 02 33 05 05 59 - Fax : 02 33 05 32 42 - www.hebecrevon.fr - mail : mairie@hebecrevon.fr

Responsable : Gilles Quinquenel, Maire d'Hébécrevon

Présentateurs : **Gilles Quinquenel, Maire d'Hébécrevon) et Eric GERMAIN, Société Folius Ecopaysage**

Organisme décisionnaire et propriétaire du site : Mairie d'Hébécrevon

Description de l'opération : Hébécrevon est une petite commune rurale de la Manche (1 100 habitants). Très attractive de par l'existence de nombreux services : école, commerces, médecins, nouvel espace culturel, 70% de la population active travaille dans la ville voisine de Saint Lô. L'Eco Hameau « Les chemins verts » se situe sur une ancienne prairie de 3.5 ha à moins de cinq minutes à pied du centre bourg d'Hébécrevon. Procédure de lotissement, il se composera à terme de 35 maisons individuelles en accession à la propriété, l'enveloppe prévisionnelle s'élevant approximativement à 1 million d'euros HT. Les parcelles sont implantées en respect de la trame bocagère existante. L'accessibilité de l'opération est raisonnée de manière à allouer un maximum d'espace aux circulations douces et à respecter l'image d'un paysage rural. La liaison douce vers le centre ville permet de relier ce lotissement aux services qui y sont proposés. Cette opération constitue la première phase d'un projet plus important. La seconde phase à l'Est sera livrée en 2013 et la dernière phase adossera l'opération au centre-ville en 2015.

Equipe pluridisciplinaire : Eric Germain, Architecte-urbaniste, Cabinet Folius Ecopaysage (76)
Philippe Rihouey, BET VRD Prytech (50)

Eco hameau "les Chemins verts", Hébécrevon (50)



Qualité architecturale :

- Respect de la **trame foncière existante** 3 et 5).
- Préservation du **patrimoine naturel et paysager**.
- Aménagement de **liaisons douces** et ouverture au public d'une zone humide.
- **Variété des formes architecturales** (1 et 2), chaque propriétaire étudie sa maison avec l'architecte de son choix.
- Réglementation urbaine : orientation au Sud imposée, volumes bâtis de petite taille (R+1+combles) avec une hauteur de faîtage limitée à 9 m, PVC blanc interdit, sens du faîtage et limites constructibles imposées.
- **Matériaux, revêtements de sols et mobiliers** écologiques, économes en énergie et respectant les normes handicapées.

Qualité de vie sociale :

- Le centre bourg est accessible à pied par la **liaison douce** (7) en cinq minutes (nombreux services de proximité : commerces, école, pharmacie, 2 médecins, 1 kiné, 4 infirmiers, dentiste).
- L'ouverture de la zone humide entre l'éco hameau et le centre ville crée un **lieu de convivialité et de rencontre** pour les habitants.
- Création d'un nouveau **stade** à proximité.
- Système de **navette à la demande** (assuré par les taxis locaux mais facturé 2,20€ aux usagers) et **aire de co-voiturage**.
- **Liaison cyclable** vers Saint-Lô (7km)
- **Mixité sociale** : trois parcelles destinées à l'aide à l'accession (bailleur social), et création d'une **résidence pour personnes âgées**.
- Mise en place d'un **partenariat associant les élus, le CAUE, le maître d'œuvre et les habitants**. De nombreuses réunions sur le sujet de l'éco-hameau sont organisées par la commune.

Respect de l'environnement (trame verte et bleue)

- La **conservation du maillage bocager** existant participe au **déroulement des processus écologiques** (régulation des eaux de pluies et refuge pour la faune et la flore)
- **Tri sélectif** et ramassage collectif en deux points du lotissement.
- Création de **2 bassins d'orage** (6) pour prévenir d'éventuelles inondations.
- Usage de produits phytosanitaires prohibé.
- La préservation des haies et de la zone humide permet de **conserver la biodiversité** et de l'intégrer au village.
- **Voiries de différents calibrages** : deux voiries principales seulement sont imperméabilisées, les autres voies sont traitées comme des chemins avec bandes de roulement et partie centrale en herbe.
- **Stationnement engazonné** extérieur aux parcelles.
- Préverdissage, gestion expansive du paysage et introduction de pâturages.
- Evacuation des eaux de pluie par **noues et infiltration**, chaque parcelle gère ses eaux de pluies (infiltration ou récupérateur).
- **Constructions passives** et incitation à la pose de chauffe-eau solaire.